

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 18 MARS 2024 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26 (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
Votants : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Francis Le Lay, Sylvie CIVI, Jean-Marc CONNAN, Sophie ZINAO, Jean-Charles TOUZÉ
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 7 mars 2024

Objet : Approbation des comptes-rendus du 16/11/2023, du 21/12/2023 et 19/02/2024

Il est proposé au Comité directeur d'approuver les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur du 16 novembre 2023, 21 décembre 2023 et 19 février 2024.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame La Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d':

- **Approuver** les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur du 16 novembre 2023, du 21 décembre 2023 et 19 février 2024.
- **Autoriser** la Présidente à signer le procès-verbal de séance.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 26 mars 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 18 MARS 2024 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26

(Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)

Votants : : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Francis Le Lay, Sylvie CIVI, Jean-Marc CONNAN, Sophie ZINAO, Jean-Charles TOUZÉ

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 7 mars 2024

Objet : Débat d'orientation Budgétaire

Lundi 18 mars 2024, l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB, joint en annexe, permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante le résultat provisoire de l'exercice 2023,
- De rappeler le cadrage financier 2024,
- De présenter des orientations stratégiques pour l'année 2024 et les années suivantes,
- De détailler le plan de communication-promotion 2024 de l'OIT.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 dans les formes et les conditions prévues par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur la base du rapport joint à la présente délibération ;
- **Autoriser** la Présidente à signer le procès-verbal de séance.

La Présidente,
Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 26 mars 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 18 MARS 2024 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26

(Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)

Votants : : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Francis Le Lay, Sylvie CIVI, Jean-Marc CONNAN, Sophie ZINAO, Jean-Charles TOUZÉ

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 7 mars 2024

Objet – Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Préalablement à l'adoption du budget primitif 2024 ou jusqu'au 15 avril, et à compter du 1^{er} janvier 2024, l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter l'action de l'Office de Tourisme lors du premier trimestre 2024, et de pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissement, le Comité Directeur peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant (**12 938.25 €**) et l'affectation des crédits.

Chapitre	Compte	Crédits inscrits au BP 2023	DM 1	Total crédits 2023	Report de 25% du montant total
20	2051	150.00 €		150.00 €	37.50 €
21	2135	11 710.18 €	- 4 000 €	7 710.18 €	1 927.55 €
	2183	3 419.83 €		3 419.83 €	954.96 €
	2184	40 322.99 €		40 322.99 €	9 980.74 €
	2188	150.00 €		150.00 €	37.50 €
Total		55 753,00 €	- 4 000 €	51 753,00 €	12 938.25 €

Il est proposé au Comité Directeur :

- D'autoriser l'ordonnateur à mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tels que détaillés par chapitre dans le tableau ci-dessus,
- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption,
- D'autoriser l'ordonnateur à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La validation de l'ouverture du quart des crédits d'investissement

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 26 mars 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 18 MARS 2024 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26 (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
Votants : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Francis Le Lay, Sylvie CIVI, Jean-Marc CONNAN, Sophie ZINAO, Jean-Charles TOUZÉ
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 7 mars 2024

Objet – Validation de la grille des tarifs 2024 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-10 ;

Vu l'article L.133-3 du Code de Tourisme relatif aux missions de l'Office Intercommunal de Tourisme sous la forme d'EPIC et tout particulièrement à la promotion touristique du territoire ;

Vu les articles L.133-7 et L.133-8 du Code de Tourisme relatifs aux recettes de l'Office Intercommunal de Tourisme ;

Vu l'article R.133-10 du Code du Tourisme relatif aux matières délibérées en Comité de Direction et notamment la question du programme annuel de publicité et de promotion ;

Vu les statuts de l'Office intercommunal de tourisme Guingamp-baie de Paimpol ;

Considérant le principe de révision du dispositif tarifaire, par vote du Comité directeur,

Considérant la proposition de grille tarifaire ci-annexée qui relève des services réceptif, billetterie et des dépôts-vente pour le compte de tiers ;

Il est proposé aux membres du Comité directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol de :

- **Valider** la grille tarifaire 2024 de l'Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;
- **Fixer** la date d'effet de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2024 ;
- Considérant la réactivité nécessaire, **autoriser** pour l'année 2024 les modifications tarifaires que décideraient les partenaires/prestataires de l'Office pour les services réceptifs et billetterie ;
- **Autoriser** la direction de l'Office, représentante légale de la structure, à mettre en œuvre lesdits tarifs et signer tous documents afférents à ce dossier.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de :

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol – Comité Directeur du 18/03/2024
Délibération N° 2024/008

- **Valider** la grille tarifaire 2024 de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol telle qu'actualisée ci-dessous ;
- **Fixer** la date d'effet de la grille tarifaire des partenariats et encarts publicitaires au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Autoriser** Monsieur le Directeur par intérim, représentant légal de la structure, à signer tous documents afférents à ce dossier.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 26 mars 2024